

**Objet : Composition du Comité Technique Commun entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le CIAS Arlysère**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 Juin 2019 créant un Communauté Technique commun entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le CIAS Arlysère ; à raison de 2 sièges pour la Communauté d'Agglomération Arlysère et 3 sièges pour le CIAS Arlysère.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 Juin 2019 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,  
 Vu le procès-verbal des élections en date du 7 Novembre 2019,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La composition du comité technique commun de la Communauté d'Agglomération Arlysère et de son CIAS s'établit comme suit :

#### Représentants de la collectivité

##### REPRESENTANTS TITULAIRES:

- **Pour la Communauté d'Agglomération Arlysère**

Nom-Prénom	Fonction
Jean-Pierre ANDRÉ	Conseiller Délégué en charge de la Mutualisation et optimisation des effectifs
Christian RAUCAZ	Vice-Président en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires générales

- **Pour le CIAS Arlysère**

Nom-Prénom	Fonction
François GAUDIN	Vice-Président en charge du logement et du développement des politiques sociales en secteur rural et du contrat de ruralité.
Pascale MASOERO	Vice-Président en charge des équipements culturels
André VAIRETTO	Vice-Président en charge du logement

## REPRESENTANTS SUPPLEANTS:

### - Pour la Communauté d'Agglomération Arlysère

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Christiane DETRAZ	Vice-Présidente en charge de la coordination des questions d'impact communautaire sur le territoire des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle. Il lui est donné également délégation pour les dossiers ayant trait aux affaires financières, à la station essence du Val d'Arly et au chenil
Philippe BRANCHE	Conseiller Communautaire

### - Pour le CIAS Arlysère

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Marie-Claude ANSANAY-ALEX	Conseillère Déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le secteur Nord
Sandrine POIGNET	Conseillère Communautaire Titulaire
Nathalie MONTVIGNIER-MONNET	Conseillère Communautaire Titulaire

## Représentants du personnel

### TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
Zéhoua AÏDOUN (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Alexis LEGER (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Stéphane BELLISSAND (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Pascale GIRAUD (CA Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Christophe LESTRAT (CIAS Arlysère)	Force Ouvrière (FO)

### SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
Jocelyne DIGARD (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Françoise CHEVRIER (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Floriane RIMOUX-PERMALAMA (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Maryline MILLE MALHEIRO (CIAS Arlysère)	Confédération Générale du Travail (CGT)
Brigitte LASSIAZ (CIAS Arlysère)	Force Ouvrière (FO)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

**Article 3 :** Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun, B.P. 1135, 38022 GRENOBLE – dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres du comité technique.

Fait à Albertville, le 20 Novembre 2019,  
Franck LOMBARD  
Président

